



GYM CESSON

FICHE D'INSCRIPTION

Saison 2024/2025

Nom d'usage : Prénom(s) :

Nom de naissance :

Téléphone fixe : Téléphone mobile :

E-mail : Date de naissance :

Adresse :

Ville : Code postal :

La cotisation est annuelle et ne fera l'objet d'aucun remboursement. Cette cotisation comprend l'accès à tous les cours à l'exception des cours spécifiques suivants : Pilates, Marche nordique, Cross Training Sport santé ® qui font l'objet d'une cotisation complémentaire de 50 euros par cours. L'accès aux séances ne sera possible que si le dossier d'inscription est complet.

CALCUL DE VOTRE COTISATION	
Adhésion à l'association	100,50 €
Licence FFEPGV (dont part départementale : 5,50 €)	28,50 €
Sous-total	129,00 €
OPTIONS	
Option Pilates	50,00 € <input type="text"/> €
Option Marche nordique	50,00 € <input type="text"/> €
Option Cross Training Sport santé ®	50,00 € <input type="text"/> €
TOTAL GENERAL	<input type="text"/> €

Le dossier d'inscription doit obligatoirement comprendre les éléments suivants :

Fiche d'inscription complétée et signée

Paiement de la cotisation : Chèque ou Chèque-Vacances / Coupon-Sport
(chèque à l'ordre de : GV Cesson)

Certificat médical ou Attestation « questionnaire de santé »

Remplir également la seconde page SVP

GYM CESSON

Conditions d'adhésion

Certificat médical

Le licencié devra remplir un questionnaire de santé et attester auprès du club que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, il sera tenu de produire un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport, de moins de 6 mois.

Assurance

Conformément à l'article L. 321-1 du Code du sport, la FFEPGV a conclu un contrat d'assurance (avec Groupama) qui couvre les associations et les adhérents pour l'ensemble des activités mises en œuvre du **1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025**.

Par ailleurs, pour un montant de **12,80 euros** le licencié a la possibilité de souscrire à une assurance complémentaire « IAC Sport » venant en plus de l'assurance de base, pour la saison sportive **2024/2025**. L'adhérent est informé de l'intérêt que présente la souscription d'une assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels sa pratique sportive peut l'exposer. Pour toute souscription, contacter l'association à l'adresse suivante : gymcesson@gmail.com ou un courrier à l'adresse de l'association.

Participation à l'Assemblée Générale

L'association est administrée par un Bureau bénévole. Il est important que chacun participe à la vie du club notamment par sa présence à l'Assemblée Générale annuelle.

Utilisation des données personnelles

L'adhérent est informé que l'association et la FFEPGV collectent et utilisent ses données personnelles dans le cadre de son contrat d'adhésion avec l'association et du contrôle de l'honorabilité lorsqu'il est nécessaire. Les données personnelles de chaque adhérent sont utilisées à des fins de gestion associative, mais également à des fins statistiques non-nominatives. Chaque adhérent est informé qu'il a un droit d'accès, de modification, d'effacement et de portabilité qu'il peut exercer sur ses données personnelles. Pour faire valoir ce droit, l'adhérent devra envoyer un e-mail à l'association à l'adresse suivante : gymcesson@gmail.com ou un courrier à l'adresse de l'association.

Droit à l'image : j'accepte que les photographies où je figure, prises lors des séances ou des manifestations sportives et ou festives, soient publiées dans les pages « reportage photos » du site Internet de la GV Cesson- Sévigné.

OUI **NON**

J'atteste avoir pris connaissance des différents points cités ci-dessus.

Date et signature de l'adhérent.

Le :

A :

Signature

Dossier à renvoyer à :

Mireille ROYER
3 rue des Pierrins
35510 Cesson-Sévigné

OU

Marie LE GARREC
12B route de la Planchette
35510 Cesson-Sévigné

Vous pourrez également nous le remettre lors du forum des associations le **samedi 7 septembre** ou au début des cours lors de la reprise des activités.